

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21710**

### Intitulé

Formateur(trice) d'ateliers d'arts plastiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ateliers terre et feu	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333v Enseignement formation : production à caractère artistique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la formateur trice en arts plastiques contribue au développement de la sensibilité artistique de tout public par la réalisation de formation, de cours et de stages en loisirs créatifs et arts plastiques. Artiste, il/elle bénéficie d'une expertise technique qu'il transmet à une cible élargie. Le formateur en arts plastiques accomplit à cet effet les activités suivantes :

1. La réalisation de formation en loisirs créatifs et en arts plastiques : sur la demande d'une organisation ou sur demande individuelle, le/la formateur/trice en arts plastiques conçoit et met en œuvre des actions de formations (cours, stages, ...) en loisirs créatifs et en arts plastiques (sculpture, peinture, dessin et/ou céramique). Il/elle répond ainsi à un public divers, artistes, amateurs, débutants ou confirmés, adultes et jeunes, dont les objectifs vont de la sensibilisation à la culture artistique et aux disciplines plastiques au perfectionnement ou la découverte d'une technique spécifique. Dans ce cadre, le/la formateur/trice en arts plastiques met en œuvre les actions suivantes :

- conception et préparation de la formation
- animation et évaluation de la formation
- développement de l'activité de formation et structuration de son offre.

2. La conception et la réalisation d'objets et d'œuvres d'art : le/la formateur/trice en arts plastiques est également un/e artiste. En réponse à une commande ou bien sur sa propre motivation personnelle, il/elle conçoit et réalise des objets et œuvres d'art dans une ou plusieurs disciplines artistiques. Il/elle fait évoluer ses œuvres en perfectionnant sa technique (intégration de nouveaux matériaux ou de technologies modernes par exemple). Pour ce faire, il/elle effectue une veille sur les évolutions relatives à sa discipline artistique et analyse d'un œil averti ses productions. Sur une ou plusieurs disciplines plastiques (sculpture, dessin, peinture et céramique), ses activités sont les suivantes :

- création et réalisation d'objets ou d'œuvres d'arts
- analyse de ses productions artistiques
- réalisation d'une veille artistique

Les capacités attestées :

Conception et préparation de formation en loisirs créatifs et arts plastiques :

- Définir les objectifs généraux de la formation, en prenant en compte les caractéristiques de la demande et en cernant le profil des participants (artistes amateurs ou professionnels, non-initiés, jeunes et/ou adultes) afin de décliner l'ingénierie pédagogique.
- Décliner les objectifs pédagogiques en cohérence avec les objectifs généraux et les caractéristiques de la formation afin d'établir la progression attendue des participants.
- Déterminer et organiser les contenus/scénarios pédagogiques (méthodes et techniques pédagogiques, supports) de chaque session afin de favoriser les progressions et de permettre l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Animation et évaluation de formation en loisirs créatifs et arts plastiques

- Organiser matériellement la formation en s'assurant de la disponibilité des moyens et en aménageant l'espace créatif afin d'en garantir le bon déroulement.
- Animer une formation à des fins d'initiation, d'apprentissage ou de perfectionnement en loisirs artistiques ou arts plastiques en adaptant les outils et techniques pédagogiques au public et à leur progression.
- S'assurer de la progression des participants en appréciant régulièrement la qualité de leurs travaux plastiques afin de faciliter leur développement artistique.
- A partir de l'évaluation des objectifs visés, ajuster la formation en adaptant les objectifs et contenus pédagogiques, l'animation ou la méthode, le contenu ou les supports et en tenant compte des évolutions artistiques et pédagogiques.

Développement et structuration de l'offre de formation

- Structurer son projet par la présentation de son offre et la planification d'actions de communication visant à développer son activité professionnelle.

Conception d'œuvres ou d'objets d'art et évolution artistique

- Proposer une œuvre ou un objet d'art (sculpture, dessin, peinture et céramique) en réponse à une demande ou sur motivation personnelle en présentant une esquisse reflétant la thématique, la cohérence artistique et le support choisi.

- Concevoir un objet ou une œuvre d'art conformément au projet initial en utilisant les techniques artistiques et supports adaptés et en

faisant preuve de créativité.

- Evaluer sa pratique artistique en analysant ses œuvres et objets d'arts afin d'identifier ses axes de progression.
- Analyser les évolutions artistiques afin d'intégrer à sa pratique de nouvelles technologies et de se perfectionner.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la formateur/trice en arts plastiques exerce son activité au sein des structures suivantes :

- ateliers en arts plastiques, déjà existant ou lui appartenant,
- organisations publiques et privées types médiathèques, établissements d'enseignement artistique ou centres de formation, associations de loisirs artistiques et culturelles ou centres municipaux, maison de retraites (...).

Formateur/trice en arts plastiques.

Animateur/trice d'atelier d'arts plastiques.

Artiste formateur/trice en arts plastiques. Animateur/trice de formation en arts plastiques.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

K2105 : Enseignement artistique

B1101 : Création en arts plastiques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Conception et préparation de formation en loisirs créatifs et arts plastiques.
- Animation et évaluation de formation en loisirs créatifs et arts plastiques.
- Développement et structuration de son offre de formation
- Conception et création d'objets et d'œuvres d'arts (sculpture, peinture, dessin et/ou céramique) et évolution artistique.

Pour obtenir la totalité de la certification, le candidat doit se voir valider par le jury de délivrance globale du titre, l'ensemble des blocs de compétences. Aucun bloc de compétences n'est optionnel.

En cas de validation partielle par le jury de VAE, le candidat peut obtenir les compétences qui lui manquent en acquérant un bloc de compétences.

Chaque bloc de compétence est certifié. Il donne lieu à une évaluation et une validation. L'intitulé du certificat délivré pour un bloc correspond à l'intitulé du bloc.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 21710 - Former aux arts plastiques, enseigner différentes techniques de création et développer la sensibilité artistique d'élèves	<p><b>Descriptif</b></p> <p>Déterminer des objectifs de cours en arts plastiques, Adapter des contenus de cours à des profils d'élèves, Structurer des contenus en fonction des attentes des participants, Préparer le matériel, aménager les espaces, gérer l'accueil, introduire un cours, gérer le temps et le déroulé du cours, Présenter des techniques de créations, Expliquer des processus créatifs, Accompagner dans l'apprentissage de techniques, guider dans des réalisations de gestes, Guider des élèves lors de processus créatifs, amener des prises de conscience liées à des manières de procéder, expliquer des conséquences sur des œuvres réalisées, Amener des élèves à libérer leur expression créatrice, Guider dans des lectures et des analyses d'œuvres en arts plastiques</p> <p><b>Modalités d'évaluation</b></p> <p>Mise en situation professionnelle Préparation et animation de cours en arts plastiques</p> <p><b>Modalité de certification</b></p> <p>Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétence ;</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 21710 - Réaliser des créations originales en arts plastiques, construire et présenter une démarche artistique</p>	<p><b>Descriptif</b>            Formaliser un projet de création en arts plastiques, créer des œuvres originales en arts plastiques, sélectionner des techniques de créations d'œuvres en arts plastiques,            Mettre en œuvre des techniques de création d'œuvres en arts plastiques, sélectionner des matières, travailler des matières en lien avec des effets recherchés, Réaliser des mises en formes, créer des formes, utiliser et travailler des matériaux,            Réaliser une œuvre artistique à partir d'une démarche artistique, Présenter et expliquer une démarche artistique, interpréter des œuvres réalisées,            Travailler la présentation et la scénographie d'œuvres artistiques, Effectuer une analyse critique d'œuvres en arts plastiques, Situer des œuvres dans des mouvements et des influences, Proposer des améliorations/évolutions de créations dans le cadre d'une analyse critique,  <b>Modalités d'évaluation</b>            Mise en situation professionnelle            Réalisation et présentation de créations originales en arts plastiques  <b>Modalité de certification</b>            Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 2ème bloc de compétence ;</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 21710 - Structurer des parcours de formation en arts plastiques, évaluer et certifier des compétences acquises</p>	<p><b>Descriptif</b>            Analyser des tendances en termes de créations artistiques, Rechercher des concepts de cours d'arts plastiques adaptés à des publics, imaginer des formats de cours originaux,            Analyser des profils de publics, Identifier des attentes liées à des cours en arts plastiques, Cibler des compétences à acquérir dans le cadre de parcours de formation, sélectionner des contenus et des techniques en lien avec des objectifs d'apprentissages,            Détailler les étapes de parcours de formations, déterminer des objectifs de cours en arts plastiques, Sélectionner des techniques d'apprentissages adaptées à des publics, préciser les objectifs et les traduire en compétences à acquérir,            Etablir des fiches de cours, structurer une progression dans un parcours de formation,            Elaborer des logiques d'évaluation adaptées à des parcours de formation, préciser les critères d'évaluations adaptés à des logiques de formation,  <b>Modalités d'évaluation</b>            Mise en situation professionnelle            Conception et présentation d'un parcours de formation en arts plastiques pour un public donné  <b>Modalité de certification</b>            Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 3ème bloc de compétence ;</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 21710 - Gérer et développer une activité professionnelle de formateur en arts plastiques	<p><b>Descriptif</b>  Analyser des tendances et des évolutions liées à la pratique des arts plastiques,  Définir un positionnement stratégique d'une activité de formateur en arts plastiques,  Sélectionner des types de cours et de formations à proposer,  Structurer des outils de communication et de promotion d'une activité de formateur en arts plastiques,  Développer un site Internet, exploiter les réseaux sociaux dans le cadre d'activités de promotion d'une activité,  Présenter une activité,  mettre en avant une identité d'artistes et des spécificités en termes d'approche, de sensibilité artistique,  Anticiper des possibilités de développement d'une activité d'artiste/formateur en arts plastiques,  établir des prévisionnels d'activités, anticiper la rentabilité prévisionnelle d'une activité professionnelle,  Détailler des prestations commercialisées</p> <p><b>Modalités d'évaluation</b>  Mise en situation professionnelle  Présentation d'un projet professionnel de développement d'une activité d'artiste / formateur en arts plastiques</p> <p><b>Modalité de certification</b>  Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 4ème bloc de compétence ;</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé de 5 personnes : le directeur ou le conseiller technique et pédagogique, deux enseignants Terre et Feu et trois professionnels/les compétents/tes quant au projet professionnel.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury sera composé de de 2 membres de Terre et Feu et de 2 experts/tes extérieurs/es dans la spécialité visée, le jury sera présidé par un/e professionnel/le.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Formateur en arts plastiques, avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2013.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 6 mai 2015 publié le 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du code NSF.

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, code NSF 332t, sous l'intitulé "Formateur(trice) d'ateliers d'arts plastiques" avec effet au 06 juillet 2013, jusqu'au 30 janvier 2020.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

12 à 20 bénéficiaires du titre par an, dans les différents centres.

**Autres sources d'information :**

paris@terre-et-feu.com

**Lieu(x) de certification :**

Ateliers terre et feu : Île-de-France - Paris ( 75) []

Ateliers Terre et Feu

37 bis villa d'Alésia 75014 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Ateliers Terre et Feu

37 bis villa d'Alésia - 75014 Paris

8 cité Dupetit Thouars - 75003 Paris

115 rue des Dames - 75017 Paris

10 rue de Marseille - 75010 Paris

75 avenue du Peuple Belge - 59000 Lille

34 avenue de Saint-Cloud - 78000 Versailles

6 bis avenue de Saint Germain - 78600 Maisons-Laffitte

9 avenue Louis Barthou - 35000 Rennes

6 chemin des Montquartiers - 92130 Issy les Moulineaux

Nadège Blanc - Ateliers terre et feu Rouen - 39, rue du bac - 76000 Rouen

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Formateur en arts plastiques](#)